



Compte rendu du Conseil municipal du 12 juillet 2016

Présents : J. Verdalle, N. Raymond, M. Fricon, S. Rouquette, J. Aubonnet, C. Desanlis, B. Bourdon, J. Serody, M. Micucci, J. Boucoiran, P. Chabert.

Absents : A. Vincent, M. Fourniol.

Procurations : J. Vedrines à J. Boucoiran. M. Gibert à J. Aubonnet.

Secrétaire de séance : N. Raymond.

Début de séance : 20h40.

Approbation du compte-rendu et du PV du conseil du 16 juin 2016. UNANIMITE

DELIBERATION/

- 1) Autorisation donnée au maire à l'effet de signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels et d'inspection santé et sécurité du travail : prorogation jusqu'au 31/12/2016 - UNANIMITE.
- 2) Autorisation donnée au maire à l'effet de déposer le dossier « loi sur l'eau » auprès de Mr le Préfet afin d'obtenir les autorisations administratives nécessaires au titre du code de l'environnement pour le projet d'aménagement des berges de la Braune - UNANIMITE.
- 3) Approbation du projet ADAP pour 2017 et autorisation donnée au maire de solliciter l'attribution d'une subvention parlementaire. UNANIMITE.
- 4) Attribution des subventions aux associations dionsoises : Trois associations ont demandé des subventions pour 2017 : le comité des fêtes : 2 500[€], le cercle du livre 300[€] et le club des aînés 200[€]. UNANIMITE.
- 5) Prolongation du contrat de Mr Saussines. J. Boucoiran explique que la commission du personnel, réunie le 7 juillet a abordé le problème de l'effectif insuffisant : Mr Olympe est mutualisé avec La Calmette ; Mr Couderc est en arrêt maladie (99 jours de congés sur 12 mois), actuellement 30 jours à compter du 1^{er} juillet+ ses congés annuels. La commission propose, sur les conseils du centre de gestion de modifier le contrat de Mr Saussines, par un avenant, pour lui proposer un temps complet jusqu'au 31 août. UNANIMITE.
- 6) Autorisation donnée au maire à l'effet de signer une convention de mise à disposition à la Diane Dionsoise d'un local destiné à l'éviscération du gros gibier - UNANIMITE.
- 7) Autorisation donnée au maire de signer une convention de mise à disposition d'un terrain communal destiné à l'enfouissement des déchets de l'éviscération. UNANIMITE.
- 8) Autorisation donnée au maire de signer un bail de droit de chasse et de destruction des nuisibles à la Diane Dionsoise sur les terres communales. UNANIMITE.
- 9) Délibération en vue de la création d'un passage piétons sur la RD 22 prise en charge par Nîmes métropole. UNANIMITE.
- 10) Délibération rectificative portant sur les délégations données par le conseil au maire : UNANIMITE.
- 11) Autorisation à intervenir devant la cour administrative d'appel de Versailles à l'effet de soutenir l'appel de l'Etat contre le jugement du TA de Cergy-Pontoise sur l'abrogation du permis de Montélimar concernant l'exploitation du gaz de schiste, à donner pouvoir au maire pour représenter la commune devant la cour et à désigner la SCP

Margall d'Albenas à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance. Après suppression du paragraphe 4 la délibération est adoptée par 12 voix. Abstention : 1 voix.

12) Indemnités au comptable du trésor : Pour : 12 voix, contre : 1 voix.

13) Compte-rendu de la réunion du SIVU des Meyrannes : La mairie de Dions a maintenu la position du conseil, de ne pas payer tant qu'il n'y aura pas une répartition équitable des charges. Pour continuer dans la démarche : UNANIMITE.

Questions diverses

- Information sur un projet de cession à la commune, d'une section de la RD22, par le Conseil Départemental : Le maire doit les rencontrer demain.
- Modification de la composition des commissions : J.Serody entre à la commission d'urbanisme ainsi que J.Vedrines.
- J. Serody demande pourquoi les PV ne sont pas affichés. J. Verdalle répond que c'est une obligation pour les C R, mais pas pour les PV. Il rappelle que le règlement du conseil a été voté à l'unanimité, que les PV sont consultables en mairie. Il ajoute que les commissions ont pour rôle d'élaborer des projets mais que seule l'assemblée délibérante décide. Les projets n'engagent donc pas le maire et le conseil. La séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance
Nicole Raymond

Le maire
Jean Verdalle